

## **DROIT DE RETRAIT À LA RÉDACTION DE BOURGES : UNE PREMIÈRE POUR PROTÉGER DES SALARIÉES**

Mardi 8 octobre, un représentant du personnel UNSA de la région Centre, soutenu par l'UNSA- France TV, a signifié un droit de retrait pour danger grave et imminent afin de protéger trois salariées de la rédaction de Bourges, deux journalistes et une monteuse. Si l'UNSA s'est investie dans cette action, c'est principalement pour deux raisons :

- Soutenir des collègues qui ont eu le courage de dénoncer des attitudes, des pratiques et des propos insultants et sexistes d'un collègue, non pas occasionnelles mais qui duraient depuis des années.
- Venir en aide à des salariées, isolées et ignorées, notamment par les autres syndicats. Une situation qui rappelle une ancienne affaire dans la même région, dix ans plus tôt.

Au printemps dernier, un premier dossier disciplinaire - mal ficelé - à l'encontre d'un journaliste de la rédaction de Bourges, avait abouti à une absence de sanction. La Direction Départementale du Travail qui s'était montrée clémente, malgré un dossier lourd, avait été démentie par la Direction Régionale du Travail qui, elle, avait conclu à un harcèlement. En juin faisant preuve d'une grande couardise, le Ministère du Travail, alors saisi, s'en lavait les mains. Dans ce cas c'est donc la décision de proximité qui s'impose (DDT). Les nombreux témoignages factuels, y compris de témoins de terrain, extérieurs à France TV, faisant part de réflexions déplacées, d'insultes, de pratiques pourrissant l'ambiance etc., ne pesaient pas lourd face au manque de courage de l'administration et de réseaux, dont certaines canalisations, débouchent non pas vers la lumière mais sous nos pieds.

En septembre, retour à la case départ. Dans une ambiance tendue, tout le monde aurait donc dû faire comme si rien n'était arrivé, dans une équipe de 5 personnes. Ainsi, nos 3 collègues, pour se protéger, ont dû enchaîner les arrêts maladie, saupoudrés de la pharmacopée ad-hoc. Une situation intenable.

Avec ce droit de retrait, premier dans ce cas de figure, non seulement ces 3 femmes sont juridiquement protégées mais la Direction Régionale peut et doit prendre des mesures pour protéger, également, tous les salariés, en particulier aménager le planning. En attendant qu'une solution durable et/ou définitive soit trouvée pour que la rédaction de Bourges découvre la sérénité et une ambiance normale de travail.

Ce droit de retrait va bien sûr créer des réactions. Cependant, quiconque souhaiterait réouvrir le dossier, doit mesurer qu'il n'est pas reluisant pour certaines personnes qui, en théorie, sont censées faire preuve d'empathie, de désintéressement, d'altruisme et d'abord d'exemplarité.

Nous saluons le courage des salariées qui, sur des éléments solides, ont pris la parole, des collègues qui les ont soutenues et félicitons les élus et adhérents UNSA-France TV qui ont pris leurs responsabilités dans ce dossier.

À suivre.